

COMMUNE DE SAINT-CYR (87)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

BUDGET PRINCIPAL.

I. Le cadre général du compte administratif.

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Cyr. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier de Rochechouart.

Le compte administratif 2018 a été approuvé le 5 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

II. Eléments de contexte et priorités du budget.

Le budget primitif 2018 a été voté par le conseil municipal le 10 avril 2018. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services.
 - une stabilité des subventions aux associations.
 - La réalisation d'investissements.
 - Une dette contenue en n'ayant pas recours à l'emprunt.
 - Une mobilisation des aides de l'Etat et du Département.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

III. La section de fonctionnement.

a) Généralités.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel (salaires des agents, assurances et charges versés aux organismes), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 45.08% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune ont été maintenus à 8 agents en 2018, dont un emploi d'avenir dont le salaire nous est remboursé à plus de 67%. Un poste d'Adjoint technique contractuel à 17.5h hebdomadaires a été transformé en emploi permanent à 22h de travail par semaine le 1^{er} juin 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à **498 896.75€**.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de la salle polyvalente...), aux impôts locaux, à la taxe d'aménagement, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles communaux (loyers), ainsi qu'à la vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur l'école (le produit encaissé est supérieur de plus de 15 000€ au montant des annuités réglées pour les deux prêts contractés pour l'installation des panneaux).

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à **575 252.96€**.

Au final, l'écart entre le total des recettes et celui des dépenses constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

On constate une augmentation des dépenses réelles de 10.47% par rapport au montant réalisé en 2017.

Elles passent de 451 591.18€ à **498 896.75€**.

Cette augmentation concerne principalement :

-le chapitre 65 (+75.54%) : la participation aux NAP (nouvelles activités périscolaires) a été facturée avec retard par la CCOL (Communauté de Communes Ouest Limousin) et 3

semestres ont été supportés sur le budget 2018 ; une subvention de 24 560€ a été versée au budget annexe assainissement.

-le chapitre 014 (+20.91%) : augmentation de l'attribution de compensation versée à la CCOL suite à des transferts de compétences.

-le chapitre 012 (+4.06%) : le paiement des agents recenseurs début 2018 ; le paiement des travaux de fauchage à la CCOL sur une nouvelle imputation budgétaire à la demande de la trésorerie ; le mouvement de personnel indiqué au paragraphe III a).

En 2018, *les opérations d'ordre* (qui s'équilibrent en dépenses et en recettes) concernent les amortissements : le tracteur acquis en 2016 et amorti sur 10 ans, ainsi que la subvention versée en 2014 pour la caserne des pompiers et amortie sur 15 ans.

Dépenses	Montant réalisé en 2017	Montant réalisé en 2018
Dépenses courantes	147 218.71€	148 462.19€
Dépenses de personnel	216 156.66€	224 924.76€
Atténuation de recettes	28 796.00€	34 816.63€
Autres dépenses de gestion courante	43 040.64€	75 552.84€
Dépenses financières	16 379.17€	14 999.61€
Dépenses exceptionnelles	0€	140.72€
Total des dépenses réelles	451 591.18€	498 896.175

Les principaux types de recettes de la commune en 2018 sont :

- Les impôts locaux (227 264€) et les taxes.
- Les dotations versées par l'Etat, notamment la dotation globale de fonctionnement (96 519€) et le dotation de solidarité rurale (58 890€).
- La vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques (38 775.45€).
- Les loyers des immeubles communaux et la location de la salle polyvalente (25 587.15€).

Recettes	Montant réalisé en 2017	Montant réalisé en 2018
Atténuation de dépenses	2 721.32€	3 025.25€
Recettes des services	56 962.63€	61 642.61€
Impôts et taxes	242 223.09€	245 331.81€
Dotations, subventions et participations	225 529.80€	233 278.31€
Autres recettes de gestion courante	26 519.30€	25 911.59€
Recettes de gestion des services	553 956.14€	569 189.57€
Produits financiers	0.50€	0.56€
Produits exceptionnels	6 560.13€	6 062.83€
Total des recettes réelles	560 516.77€	575 252.96€

c) La fiscalité.

Les taux des impôts locaux ont été maintenus depuis 2014 :

- Taxe d'habitation : 15.47%
- Taxe sur le foncier bâti : 18.19%
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.89%

Concernant les entreprises, la cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes.

IV. La section d'investissement.

a) Généralités.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

b) Les dépenses d'investissement.

Le remboursement du capital des emprunts, les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études liées à un projet, de travaux neufs ou qui contribuent à accroître le patrimoine de la commune.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **238 451.90€.**

c) Les recettes d'investissement.

Les subventions perçues, en lien avec les projets d'investissement inscrits au budget. Les emprunts contractés pour financer en partie un projet (ce n'est pas le cas pour la commune en 2018). Le FC TVA : récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement de 2017 (59 180.54€).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **238 449.67€.**

d) Les principaux projets réalisés en 2018.

- L'aménagement et l'accessibilité de la salle polyvalente.
- La création d'un parking rue de la Liberté dans le bourg.
- Le changement des dernières menuiseries anciennes du bâtiment des Bleuets.
- La poursuite de la révision globale du plan local d'urbanisme (PLU).
- L'achat de matériel et outillage pour les services technique de voirie et d'entretien des bâtiments.
- Les études et travaux préparatoires à la création d'un commerce multiservices.

Les crédits inscrits au budget 2018 mais non dépensés se retrouvent dans le compte administratif dans la colonne « restes à réaliser ». Le montant de 60 543€ sera ainsi reporté de 2018 vers 2019. Ces crédits permettront la continuité ou le démarrage de projets en début

d'année, sans attendre le vote du budget 2019 : ce sera notamment le cas pour la révision du PLU et la création du commerce multiservices.

e) **Etat de la dette.**

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente **41 785.91€** en 2018.
L'encours de la dette était de 384 668.56€ au 01.01.2018, soit 526.94€ par habitant.
La structure de la dette ne représente pas de danger : tous nos emprunts sont à taux fixe.

Le dernier emprunt contracté l'a été en 2012.

Fait en mairie, le 4 mars 2019.

Le Maire,

M. Louis FURLAUD.




COMMUNE DE SAINT-CYR (87)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

La commune dispose d'un budget annexe pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif, la gestion étant délégué à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public (facturation, entretien des réseaux et des stations d'épuration).

L'assainissement autonome (individuel) est, quant à lui, de la compétence de la communauté de communes Ouest Limousin.

Les opérations d'ordre (qui s'équilibrent en dépenses et en recettes) concernent les amortissements : travaux réalisés et subventions perçues pour ces travaux.

I. La section de fonctionnement.

Dépenses.

L'assistance technique du département et les intérêts d'emprunt.

La somme de 41 838€ a été virée à la section d'investissement pour permettre de terminer le financement des travaux de la Bourgonie.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **828.40€**.

Recettes.

La redevance d'assainissement (part communale prélevée sur les factures de la SAUR et reversée à la commune) et la PFAC (participation forfaitaire à l'assainissement collectif). Pour 2018, ce budget annexe a bénéficié d'une subvention du budget principal (24 560€) pour s'équilibrer tout en permettant le virement de la somme nécessaire à la section d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **41 745.00€**.

II. La section d'investissement.

Dépenses.

Les travaux, le remboursement du capital des emprunts et le report du déficit de la section de 2018.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **161 751.15€**.

Recettes.

Les subventions en lien avec les travaux inscrits au budget. Le fonds de compensation de la TVA : récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2017 (25 726.43€). L'affectation du résultat de 2017 provenant de la section de fonctionnement de l'an dernier. Le virement de la section de fonctionnement.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **181 618.15€**.

ETAT DE LA DETTE.

Le remboursement du capital de l'emprunt en cours représente 3 666.46€.

Il s'agit de l'emprunt contracté en 2001 pour les travaux d'assainissement du Bouquet.

Ce prêt est à taux fixe.



L'encours de la dette était de 10 999.32€ au 01.01.2018.

La dernière annuité sera réglée en 2020.

Fait en mairie, le 4 mars 2019.

Le Maire,

M. Louis FURLAUD.



COMMUNE DE SAINT-CYR (87)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT.

La commune dispose d'un budget annexe pour les lotissements (création, vente des parcelles). Actuellement, il reste deux parcelles à vendre dans le lotissement de l'Etang. C'est donc le produit de ces éventuelles cessions qui était prévu au budget, les autres opérations étant des *opérations d'ordre* budgétaires qui doivent être faites en cas de cession.

Aucune écriture n'a été passée en 2018.

I. La section de fonctionnement.

Elle reprend en dépenses le résultat négatif de 2017.

II. La section d'investissement.

Elle reprend en recettes le solde positif de 2017.

Fait en mairie, le 4 mars 2019.

Le Maire,

M. Louis FURLAUD.



